



Référence dossier : 627011003 002



ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INSTALLATIONS AUTORISÉES SUR LE DOMAINE PUBLIC

au titre de l'arrêté municipal du 6 mai 2011 portant règlement des étalages et terrasses installées sur la voie publique

SARL LE PARIS PASSY

3, PLACE DE PASSY à Paris, 16ème

est bénéficiaire d'une autorisation d'occupation du domaine public au droit du/des :

Nature du dispositif et localisation <small>à l'adresse, et le cas échéant, par rapport à l'entrée du commerce, vue face à la façade</small>		Longueur <small>(en mètres)</small>	Largeur <small>(en mètres, à partir du socle de la devanture)</small>	Période d'installation	
				du	au
3 PLACE DE PASSY					
1	CONTRE TERRASSE	10.00	10.00		
2	TERRASSE OUVERTE	7.40	1.00		
44 RUE DE L'ANNONCIATION					
3	TERRASSE OUVERTE	10.00	0.60		

L'autorisation est délivrée à titre rigoureusement personnel, et ne peut être, ni cédée, ni sous-louée.

Emplacement indicatif des installations autorisées :

